


saint-herblain

La Ville



AUX ASSOCIATIONS HERBLINOISES


**Direction
citoyenneté et
usagers**

DGACR/DCU/SL/2025-029784

Saint-Herblain, le - 3 NOV. 2025

Direction citoyenneté et usagers
Service vie associative
Votre contact : Audrey ELBERT
vie.associative@saint-herblain.fr

Objet : Campagne de subvention 2026 et calendrier

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que compte tenu des élections municipales en mars 2026, le Conseil Municipal d'avril ne pourra délibérer sur les subventions. Aussi, le calendrier concernant les subventions 2026 sera le suivant :

Demande de subvention au fonctionnement :

DEPOT DU DOSSIER :	PASSAGE AU CONSEIL MUNICIPAL :
Du 06 novembre au 20 décembre 2025	Juin 2026
Du 06 janvier au 06 juin 2026	Octobre 2026

Pour les associations qui fonctionnent en saison, **nous vous encourageons à vous positionner sur le Conseil Municipal de juin et donc à déposer une demande avant le 20 décembre 2025 pour une subvention au titre de l'année 2026.**

Demande de subvention au projet :

DATE LIMITE :	PASSAGE AU CONSEIL MUNICIPAL :
Au minimum 3 mois avant le début du projet	Février – juin – octobre – décembre

Un délai de 6 mois avant le début du projet peut garantir une réponse de la Ville avant son commencement.

Dossier d'appel à projet de solidarité internationale:

CAMPAGNE :	PASSAGE AU CONSEIL MUNICIPAL :
Du 06 novembre 2025 au 01 avril 2026	Juin 2026
Du 02 avril au 30 septembre 2026	Décembre 2026

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

Je vous rappelle que pour toute demande de subvention, il est nécessaire que l'association soit enregistrée au préalable sur le nouveau portail numérique herblinois **Espace associations**. (<https://espace-associations.saint-herblain.fr>). Pour cela, l'association doit disposer d'un numéro de SIRET.

Afin de vous accompagner au mieux, le service vie associative vous propose les temps suivant :

- **le 5 novembre à 18h30 au Carré des Services** : un rendez-vous de la vie associative sur les sources de financement et la demande de subvention à Saint Herblain
- **le 17 novembre à 19h au Carré des Services** : une présentation de la démarche pour déposer une demande de subvention sur la plateforme Espace associations et un focus sur les pièces comptables demandées.

L'équipe de la vie associative reste disponible pour vous accompagner dans ces démarches, par e-mail : vie.associative@saint-herblain.fr ou par tél. : 02 28 25 22 62.

Vous pouvez également retrouver des tutoriels sur le site internet de la ville : [services-et-demarches/associations-locations-de-salles/espace-associations-portail-numerique](https://www.saint-herblain.fr/services-et-demarches/associations-locations-de-salles/espace-associations-portail-numerique).

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée à la vie associative et relations internationales



Farida REBOUH